



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

Séance du 22 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

PRESENTS : M. Pascal SIMON (Maire), M. Jean-Luc DUPUY, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Raoul LE PIVERT, Mme Christelle LONCLE, Mme Marie-Annick CHARTIER, M. Yvonnick BESNARD, Mme Marylène HARDY, Mme Catherine ETRAVES, M. Gilles GUYON

ABSENTS EXCUSES : M. Eric LALLE, M. David PETIT-PHAR

ABSENTS : M. Sébastien MOREL, Mme Annaïg SERPIN

SECRETARE DE SEANCE : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Date de la convocation : 14 mai 2018
Date de la publication : 23 mai 2018

En préambule, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et l'association des anciens combattants pour l'organisation de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, qui s'est déroulée le 29 avril dernier. Les retours ont été très positifs. Monsieur BESNARD et Monsieur DUPUY font part d'un échange marquant avec deux personnes ayant vécu cette période tragique. Monsieur le Maire propose de réaliser en 2019, une exposition sur les « Justes ».

Monsieur le Maire félicite par ailleurs la commission culture et madame ETRAVES pour la communication autour de la Fête des artistes qui se déroulera les 28 et 29 juillet prochain.

Monsieur le Maire présente ensuite les animations qui auront lieu les 2 et 3 juin dans le cadre de la semaine du développement durable : une présentation d'un parcours pédagogique de la biodiversité par Eric LEQUERTIER ; un atelier création d'épouvantails par des enfants ; un stand de Up-cycling ; un sculpteur sur pierre qui exposera ses œuvres dans le parc ; et en partenariat avec la Région Bretagne, le projet Breizh Cop permettra aux visiteurs d'appréhender les enjeux du développement durable et de définir l'avenir de la Bretagne au travers de deux jeux participatifs.

Enfin, Monsieur le Maire indique que l'association des parents d'élèves ne participera pas à la soirée Cinéma en plein air organisée le 7 juillet 2018 au parc, et propose donc de solliciter le comité d'animation.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 19h20 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Anne-Marie BEAUFEU a été nommée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- BUDGET COMMUNE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1
- ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N°485 LE COTTIN
- CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N°1714 ET 1715 LE COTTIN

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

➤ TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL 2018

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal fixe chaque année les tarifs pour les différents services municipaux. Il convient de fixer les nouveaux tarifs du camping municipal pour l'année 2018, avant son ouverture le 7 juillet prochain.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions, de la commission Camping, pour les tarifs de l'année 2018 du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE**, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, de fixer les tarifs du camping pour l'année 2018 de la manière suivante :

DESIGNATION	TARIFS 2018
Forfait journalier par emplacement (1 personne + véhicule)	9 €
Forfait journalier électricité	3.50 €
Enfants de moins de 4 ans	GRATUIT
Enfants de 4 à 12 ans	3.50 €/jour
Enfants de plus de 12 ans ou adulte supplémentaire	5 €/jour
Automobile supplémentaire	1 €/jour
Animal	1.50 €/jour
Garage mort	3 €
Tarif fidélité	Réduction de 10% du tarif emplacement journalier pour les séjours de plus de 14 nuitées consécutives (à compter de la 15 ^{ème} nuitée)
Taxe de séjour (Fixée par SMA)	0.20 €/jour/personne (collectée par la Commune et reversée à Saint-Malo Agglomération)

➤ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2018

Monsieur le Maire informe propose au Conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente à la baisse.

Forfaits	Habitants de la commune	Hors commune
Journée (du lundi au vendredi)	250 €	450 €
Week-end (vendredi soir au lundi matin)	400 €	600 €
Couvert complet (par personne)	1 €	1 €

Il précise que les associations communales bénéficient toujours d'une location gratuite par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs et modalités de location de la salle polyvalente, qui seront applicables aux nouvelles demandes de réservations à compter de la publication de la présente décision.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie arrivant à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit agricole. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :
 - Objet : ligne de trésorerie
 - Montant : 100 000 €
 - Durée : 1 an
 - Taux d'intérêt annuel variable : 1.57 % à ce jour, soit Euribor 3 mois moyenné majoré de 1.90% et flooré à 0%
 - Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
 - Frais de dossier : 200 €
 - Commission d'engagement : 0.10% du montant soit 100 €
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Crédit agricole.

➤ **AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ESPACES JEUNES DE SPORTS ET DE LOISIRS – LOT N°1 : TERRASSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un espace jeunes de sports et de loisirs, il a été demandé un devis négatif à l'entreprise POTIN TP, située à Dol-de-Bretagne, titulaire du marché pour le lot n°1 – Terrassement, afin de ne pas réaliser certaines prestations prévues initialement : pose d'un portail ; réduction du linéaire de clôture ; poubelle ; appui vélo et banc.

Une proposition d'avenant au marché initial a donc été transmise par le maître d'œuvre :

Lot 1 - Terrassement	Montant en € H.T.
Montant initial	26 073.25 €
Avenant n°1	- 4 661.00 €
Montant final	21 412.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression de prestations prévues initialement et le devis négatif correspondant proposé par l'entreprise POTIN TP pour un montant de – 4 661.00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un espace jeunes de sports et de loisirs – Lot n°1 – Terrassement.

➤ **AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ESPACES JEUNES DE SPORTS ET DE LOISIRS – LOT N°2 : INFRASTRUCTURES ET JEUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un espace jeunes de sports et de loisirs, il a été demandé un devis à l'entreprise KASO, située à ANDERNOS LES BAINS, titulaire du marché pour le lot n°2 – Infrastructures et Jeux, pour la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain multisports.

Une proposition d'avenant au marché initial a donc été transmise par le maître d'œuvre :

Lot 2 – Infrastructures et Jeux	Montant en € H.T.
Montant initial + avenant n°1	49 057.00 €
Avenant n°2	+ 2 767.00 €
Montant final	51 824.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des prestations complémentaires proposées par l'entreprise KASO pour un montant de 2 767.00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement d'un espace jeunes de sports et de loisirs – Lot n°2 – Infrastructures et Jeux.

➤ **EFFACEMENT DES RESEAUX CHEMIN DU COTTIN – CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SDE 35**

Dans le cadre de la création du lotissement du Cottin et d'un parking au niveau du cimetière, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est engagé, par sa délibération n° 2017.40 du 6 juillet 2017, à réaliser les travaux d'effacement des réseaux (électriques, éclairage public et télécom) sur le chemin du Cottin et avait demandé au SDE35 la réalisation d'une étude détaillée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'estimation des travaux est de 38 600.00 € HT soit 46 320.00 € TTC. Le reste à charge de la commune est de 16 048.00 € TTC.

Vu la délibération n°2017.40 du conseil municipal s'engageant à réaliser les travaux d'effacement des réseaux chemin du Cottin et demandant la réalisation d'une étude détaillée au SDE35,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'étude détaillée du SDE35 et la répartition des participations financières ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux d'effacement des réseaux du chemin du Cottin pour un montant de 16 048.00 € TTC ;
- **S'ENGAGE** à verser la participation de la commune au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux ;
- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune.

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE ET DES HANDICAPÉS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des accidentés de la Vie et des Handicapés sollicite une subvention de la commune pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose de versée une subvention exceptionnelle de 50 € pour l'année 2018.

Considérant la demande tardive et hors délai pour examen et que les critères d'attributions ont été établis par la commission associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE**, par 2 voix POUR et 10 voix CONTRE, de ne pas attribuer de subvention à l'association des accidentés de la Vie et des Handicapés pour l'année 2018.

➤ BUDGET COMMUNE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Budget 2018 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative pour ajustement de plusieurs opérations d'investissement sur demande de la Trésorerie municipale de Saint-Malo.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au Budget 2018 de la Commune suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Sans opération - compte 2031 – Frais d'études	-10 650.00 €	
Total Sans Opération – chapitre 20	- 10 650.00 €	
Opération 113 – Contrats AMO Compte 2031 – Frais d'études	+ 10 650.00 €	
Total Opération 113	+ 10 650.00 €	
Opération 90 - compte 2041582	+ 5 000.00 €	
Opération 90 - compte 238	-5 000.00 €	
Total Opération 90	0.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative présentée ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

➤ ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N°1710 0 1713 AU LIEUDIT « LE COTTIN »

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé le 7 décembre 2017, de classer et déclasser dans la voirie communale les différentes voies répertoriées au dossier d'enquête publique, avec les modifications suivantes :

- Classement d'une partie d'un terrain privé, cadastré section B n°485 d'une surface de 622.40 m²,
- Déclassement d'une partie du chemin communal du Cottin d'une surface de 227.50 m².

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été établie avec Mesdames Marie-Pierre et Anne-Marie CUGUEN pour procéder à un échange de parcelle afin de réaliser l'aménagement du parking du cimetière et permettre une meilleure desserte routière de la future zone d'habitation dite du Cottin.

Il convient de prendre une délibération pour acter l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°1710 à 1713 provenant de la parcelle B n°485, pour une surface de 13a 10ca, répartie de la manière suivante :

- La parcelle cadastrée même section numéro **1710**, d'une contenance de **06a 11ca**
- La parcelle cadastrée même section numéro **1711**, d'une contenance de **02a 56ca**
- La parcelle cadastrée même section numéro **1712**, d'une contenance de **02a 23ca**
- La parcelle cadastrée même section numéro **1713**, d'une contenance de **02a 20ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section B n°1710 à 1713 provenant de la parcelle B n°485 ;
- **DECIDE** de prendre à sa charge les frais notariés dans le cadre de l'acquisition de ces parcelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

➤ **CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N°1712 et 1714 AU LIEUDIT « LE COTTIN »**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé le 7 décembre 2017, de classer et déclasser dans la voirie communale les différentes voies répertoriées au dossier d'enquête publique, avec les modifications suivantes :

- Classement d'une partie d'un terrain privé, cadastré section B n°485 d'une surface de 622.40 m²,
- Déclassement d'une partie du chemin communal du Cottin d'une surface de 227.50 m².

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été établie avec Mesdames Marie-Pierre et Anne-Marie CUGUEN pour procéder à un échange de parcelle afin de réaliser l'aménagement du parking du cimetière et permettre une meilleure desserte routière de la future zone d'habitation dite du Cottin.

Il convient de prendre une délibération pour acter la cession des parcelles suivantes à Mesdames Marie-Pierre et Anne-Marie CUGUEN :

- section B n°**1712**, d'une contenance de **02a 23ca**
- section B n°**1714**, d'une contenance de **01a 05ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDER** la cession, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section B n°1712 et 1714 ;
- **DECIDER** de prendre à sa charge les frais notariés dans le cadre de l'acquisition de ces parcelles ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

➤ QUESTIONS DIVERSES

1) Rue du futur lotissement du Cottin

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été proposé, lors d'un précédent conseil municipal, de nommer la rue du futur lotissement du Cottin, rue du Colonel Arnaud BELTRAME, en hommage au gendarme décédé lors de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 dans l'Aude. Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal est seul compétent pour nommer une rue de la commune, sans accord obligatoire de la famille du défunt, mais que par courtoisie, une lettre serait bien entendu adressée à la famille afin de lui exprimer le souhait du conseil municipal.

2) Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD)

Monsieur le Maire indique que le règlement européen sur la protection des données personnelles est entré en vigueur le 25 mai dernier. Ce règlement nécessitera une adaptation des pratiques dans la gestion des données personnelles collectées dans le cadre de l'action de service publique de la commune. Un Délégué à la protection des données (DPD) sera désigné prochainement et une réflexion est actuellement en cours au niveau de l'agglomération pour la mise en place d'un service aux communes en la matière.

3) Parc

Madame CHARTIER demande s'il est prévu de semer à nouveau cette année dans les potagers du parc. Monsieur le Maire propose que les bénévoles sollicités l'année dernière interviennent à nouveau s'ils le souhaitent. Elle propose également que des bancs soient installés dans le parc.

4) Travaux en cours

Monsieur DUPUY fait un point sur les travaux en cours et à venir :

- Ecole maternelle : la consultation est lancée pour l'enlèvement du préfabriqué, qui devrait être démonté cet été.
- Base de Canoë-Kayak : Monsieur le Maire et Monsieur DUPUY ont participé à une réunion sur le projet de territoire initiée par Saint-Malo Agglomération, lors de laquelle ils ont soutenu la réalisation de bases de canoë sur le canal des Allemands au niveau des différentes communes qu'il traverse. Le projet a retenu un écho favorable de l'ensemble des communes.
- Lotissement du Cottin : les travaux d'aménagement du lotissement ont débutés mi-mai et dureront jusqu'à fin septembre.
- Lotissement Le domaine du Pray : Monsieur DUPUY indique que le lotisseur Acanthe a entrepris des travaux au niveau du bassin de rétention des eaux pluviales comme demandé de longue date. Il regrette que malgré les nombreuses relances de la commune, toutes les réserves posées pour les réalisations des travaux ne soient pas traitées, notamment au niveau des espaces verts.

5) Projet de manifestation / Rassemblement militaire

Monsieur BESNARD informe le conseil municipal qu'il travaille actuellement sur l'organisation d'une manifestation autour d'un rassemblement militaire (campement, expositions...) qui pourrait avoir lieu à la date anniversaire de la libération de Saint-Guinoux par les forces alliées lors de la seconde Guerre Mondiale. Monsieur le Maire précise que la constitution d'un comité de pilotage est nécessaire pour une bonne organisation de l'événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,
Pascal SIMON**